

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00146

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : administration générale  
Tél : 04.66.56.42.76  
Réf : CR/PC/CB/IV/2025

**Objet** : Délégation de fonctions et de signature à Mme Martine MAGNE, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, au sein de la direction générale adjointe administration générale / citoyenneté :

- administration générale : service communal d'hygiène et de santé, service occupation du domaine public,
- direction des relations avec les usagers et les citoyens : service état-civil
- service élections

Délégation de fonctions dans les domaines de la prévention de la délinquance et du CLSPD

**Le maire de la ville d'Alès,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 modifié,

**Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** la délibération n°25\_02\_02 du conseil municipal du 15 mars 2025 fixant à 12 le nombre des adjoints au maire,

**Vu** la délibération n°25\_02\_03 du conseil municipal du 15 mars 2025 portant élection des adjoints au maire,

**Vu** la délibération n°25\_02\_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 relative à la délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 15 mars 2025,

**Considérant** que par délibération n°25\_02\_03 du conseil municipal du 15 mars 2025 susvisée, Mme Martine MAGNE a été élue 4<sup>ème</sup> adjoint au maire de la ville d'Alès,

**Considérant** l'organisation de la collectivité autour de pôles de politiques publiques en vigueur depuis 2008,

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services et permettre une parfaite continuité administrative, Monsieur le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

## ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 15/03/2025

Reçu en préfecture le 15/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 030-21300078-20250315-2025\_00146-AR



### **ARTICLE 1 :**

Délégation de fonctions est donnée à Madame Martine MAGNE, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, au sein de la direction générale adjointe administration générale / citoyenneté pour :

- l'administration générale,
- le service communal d'hygiène et de santé,
- le service occupation du domaine public,
- les missions liées à la citoyenneté et au droit, telles que la participation à la commission de lutte contre le proxénétisme ou au CDPPT.

Délégation de signature lui est donnée pour les actes listés ci-dessous :

➤ *au sein de l'administration générale, pour :*

- la gestion des réservations de l'Espace Cazot, la Maison du Peuple et le Capitole,

➤ *au sein du service communal hygiène et santé, pour :*

- les courriers relatifs aux nuisances olfactives, sonores ou ceux relevant de la santé environnementale,
- les courriers de diagnostics-habitat pour les bailleurs,
- les courriers relatifs aux diagnostics-habitat liés à la non-décence des logements selon la convention signée avec la CAF du Gard ou autres organismes,
- les courriers à destination de la CAF - conservation des aides au logement (AL),
- les actes relatifs aux dispositifs relevant des lois ALUR et ELAN, ainsi que du Code de la santé publique en partenariat avec la DDTM et l'ARS,

➤ *au sein du service occupation du domaine public, pour :*

- les courriers en lien avec la commission locale des transports publics particuliers de personnes du Gard,
- les courriers relatifs aux avis émis pour l'occupation du domaine public concernant la place de l'Hôtel de Ville.

### **ARTICLE 2 :**

Délégation de fonctions est donnée à Madame Martine MAGNE, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, au sein de la direction des relations avec les usagers et les citoyens en matière d'état-civil.

Délégation de signature lui est donnée pour les actes listés ci-dessous :

- certificat de vie
- certificat de vie commune ou de concubinage
- certificat de résidence
- regroupement familial
- certificat de célibat, certificat de non-remariage, certificat de mariage, certificat de séparation de corps
- médaille d'honneur du travail
- attestation d'accueil
- certificat de déménagement (meubles à l'étranger)
- rattachement administratif
- courriers extérieurs relatif à l'état-civil destinés aux tribunaux judiciaires
- syndicat professionnel
- légalisation de signature
- attestation sur l'honneur
- signature des procès-verbaux des auditions
- actes plurilingues
- courriers extérieurs relatifs à l'état civil destinés à l'étranger
- la représentation de la Ville à la Maison de la Justice et du Droit et au Conseil Départemental d'Accès au Droit.

### **ARTICLE 3 :**

Délégation de fonctions est donnée à Madame Martine Magne, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, au sein de la direction générale adjointe administration générale / citoyenneté pour le service des élections.

Délégation de signature lui est donnée pour les actes listés ci-dessous :

- courriers de validation des inscriptions sur les listes électorales
- courriers relatifs au tirage au sort des jurés d'assises
- courriers relatifs au recensement pour la journée défense et citoyenneté.
- Courriers relatifs à l'organisation de la cérémonie de la citoyenneté

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MAZUC, conseiller municipal, à suppléer Monsieur le maire, délégation de fonctions dans les domaines de la prévention de la délinquance et du CLSPD est donnée à Mme Martine MAGNE, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Dans ce cadre, elle pourra, conformément à la réglementation en vigueur, procéder à des rappels à l'ordre à l'encontre des personnes majeures ou mineures, auteures de faits susceptibles de porter atteinte à la tranquillité et au bon ordre publics.

### **ARTICLE 5 :**

Les actes pris par Mme Martine MAGNE dans les matières déléguées par le maire portent la mention « Pour le maire et par délégation de signature, le 4<sup>ème</sup> adjoint au maire de la ville d'Alès ».

### **ARTICLE 6 :**

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le 15 mars 2025

Le Maire  
Christophe RIVENQ